



SYNDICAT DEPARTEMENTAL de
L'ACTION SOCIALE des HAUTS de SEINE

Résolution de l'Assemblée Générale du 21 mars 2024

Notre AG se tient dans une situation très difficile pour les salariés :

Par le décret 2024-124, Bruno Lemaire a décidé une cure supplémentaire d'austérité de 10 milliards d'économies et 20 milliards de plus en 2025. Seront concernés, tous les budgets sociaux et les services publics, entre autres : la protection judiciaire de la jeunesse, la prévention, la protection maladie, l'aide à l'accès au logement, l'éducation nationale, la santé ...

Et comme si ça ne suffisait pas, l'Assemblée Nationale vient de voter 3 milliards de crédits supplémentaires pour faire la guerre en Ukraine : l'économie d'armes se porte bien ! Le gouvernement finance la guerre, que ce soit en Palestine ou en Ukraine.

L'Assemblée Générale du SDAS réaffirme et dénonce

- La surenchère des budgets de guerre qui ne fait qu'engendrer plus de violence au détriment de la volonté de négocier.
- Les menaces et la violence à l'égard des syndicalistes partout dans le monde qui luttent pour défendre les emplois, les droits, la liberté et l'égalité

La tradition du syndicalisme libre et indépendant, c'est le pacifisme et l'internationalisme. !
Solidarité à l'égard des populations, cessez le feu immédiat, et définitif, en Ukraine, et à Gaza, arrêt des livraisons d'armes !

Pendant ce temps, le gouvernement prépare une nouvelle loi travail, véritable machine de guerre contre les salariés : passage de 50 à 250 salariés pour la constitution d'un CSE, possibilité aux syndicats « maison » de se présenter dès le 1^{er} tour, facilitation des licenciements, attaque contre le droit de grève etc.

L'Assemblée Générale du SDAS défend les conventions collectives

Malgré l'urgence salariale, le syndicat des employeurs AXESS veut imposer une convention collective unique étendue (CCUE) y compris par le chantage.

Il tente d'imposer l'ouverture d'une (CCUE) sur des classifications qui remettent en cause la reconnaissance des diplômes et de l'ancienneté, donc de l'égalité salariale conventionnelle garantie dans les conventions existantes.

Cette CCUE vise :

- la disparition complète des classifications des conventions collectives existantes.
- La suppression de l'ancienneté
- La fin de l'égalité salariale
- Le diplôme ne détermine plus l'emploi ni le salaire
- l'employeur décide des classes d'emploi dont il a besoin



5 rue Ampère 92800 PUTEAUX
Mail : Sdas.fo.92@gmail.com



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL de
L'ACTION SOCIALE des HAUTS de SEINE**

- Le projet de la CCUE ne répond pas à la situation d'urgence salariale, la CCUE ne prend pas en compte les « 183€ pour tous ».

L'AG DU SDAS 92 RÉAFFIRME :

Retrait immédiat du décret 2024 -124

183 euros pour tous, sans contrepartie

Augmentation générale des salaires dans chaque Convention Collective

Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil.

Le SDAS s'est mobilisé contre l'injustice et à la brutalité de la réforme des retraites.

Macron/Borne laquelle condamne les travailleurs à 2 ans de travaux forcés.

Le mouvement social contre la réforme des retraites en 2023, a mobilisé pendant plusieurs mois des millions de personnes protestant contre le relèvement de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et à 43 ans de la durée minimum de cotisation.

L'adoption de la réforme le 16 mars 2023 sans vote du parlement via un 49/3.

Le 30 juillet 23, deux premiers décrets d'application mettent fin aux principaux régimes spéciaux de retraite ; Un échéancier de publication des décrets retraite est paru.

Pendant plusieurs mois les huit principaux syndicats ont appelé à la grève et à la manifestation pour obtenir le retrait de la réforme. Près des ¾ de la population dont la jeunesse, ont soutenu le mouvement et des caisses de grèves ont été organisées.

Le SDAS condamne la répression

Les salariés ont assisté à un passage en force du gouvernement en ordonnant à la police de démanteler les blocages de toutes sortes (raffineries par exemple) des militants ont été blessés, victimes de charges matraquées et d'autres ont fait l'objet de garde à vue et emprisonnements abusifs.

Le Conseil de l'Europe s'est alarmé d'un usage excessif de la force envers les manifestants.

Les conditions de travail des délégué syndicaux deviennent de plus en plus difficiles et les conditions de l'exécution de nos mandats se détériorent chaque année.

- Difficulté d'obtenir les documents officiels,
- Disqualification de notre mandat
- Discrimination syndicale
- Négociations fictives et tronquées aboutissant à des PV de désaccords ou à des accords unilatéraux
- Elections sous pression de l'employeur.

Défense des droits syndicaux

Non à l'acte II de l'inclusion, non à la destruction du secteur médico-social.



5 rue Ampère 92800 PUTEAUX

Mail : Sdas.fo.92@gmail.com



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL de
L'ACTION SOCIALE des HAUTS de SEINE**

Le 25 janvier, nous étions des milliers d'éducateurs, d'enseignants, d'AESH à manifester contre l'inclusion systématique et forcée. Pour les personnels de l'Action Sociale, il s'agit de dire :

Stop à l'exclusion déguisée par l'inclusion forcée, maintien de nos établissements sociaux et médico sociaux, maintien de l'accès aux soins et à l'éducation spécialisée pour les enfants relevant du (handicap).

**Retrait de l'acte II de l'inclusion
Maintien de tous les établissements spécialisés
Création des places et des postes nécessaires**

Dans notre département, l'Éducation Nationale commence à intégrer le personnel médico-social dans les écoles. Alors que les établissements spécialisés manquent cruellement de personnel qualifié (plus de 24 000 postes non pourvus dans les établissements relevant de la seule Convention 66), on commence à envoyer dans les écoles : des éducateurs, des psychologues et des psychomotriciens, (comme l'explique par exemple le journal de la municipalité de Colombes), aggravant encore le manque de personnel et le démantèlement du secteur.

L'AG du SDAS 92 décide de poursuivre le combat contre l'Acte II :

- **En poursuivant dans les établissements les discussions avec les personnels des conséquences de cette politique**
- **En multipliant les contacts avec les enseignants**
- **En recueillant des témoignages et en poursuivant la rédaction d'un « Petit Livre Noir » de l'Inclusion systématique et forcée dans le département.**

Rejoignez-nous pour défendre nos intérêts collectifs

Je soussigné
souhaite adhérer au Syndicat département de l'Action Sociale FO 92.

Adresse :

Mail :

Téléphone :

A renvoyer soit par voie postale au SDAS 5 rue Ampère 92800 PUTEAUX ou par mail au sdas.fo.92@gmail.com



5 rue Ampère 92800 PUTEAUX
Mail : Sdas.fo.92@gmail.com